

Égalité des genres dans le secteur des médias au sein de l'Union européenne

2017/2210(INI) - 23/02/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission sur les droits des femmes et sur l'égalité des genres a adopté un rapport d'initiative de Michaela ŠOJDROVÁ (PPE, CZ) sur l'égalité des genres dans le secteur des médias dans l'UE.

L'égalité entre les hommes et les femmes constitue un principe fondamental de l'Union européenne, consacré dans les traités à l'article 8 du traité FUE. Les médias agissent comme un quatrième pouvoir et sont en mesure d'influencer et in fine de façonner l'opinion publique. Ils sont l'un des piliers des sociétés démocratiques et ont, à ce titre, le devoir de garantir la liberté d'information, la diversité des opinions et le pluralisme des médias, de promouvoir le respect de la dignité humaine et de lutter contre toutes les formes de discrimination et d'inégalité, notamment en montrant des rôles sociaux diversifiés.

Les organisations de médias doivent être sensibilisées.

La présence des femmes dans les médias: le rapport a rappelé que les femmes représentaient 68 % du total des diplômés en journalisme et en communication dans l'UE-28 en 2015, alors que les données sur l'emploi pour la période 2008-2015 dans l'UE-28 montrent que le pourcentage moyen de femmes employées dans le secteur des médias stagne autour des 40 %.

De plus, la proportion de femmes aux postes de décision dans les médias dans l'UE-28 en 2015 se situait encore en deçà de la fourchette de parité (40-60 %) puisqu'elle était d'à peine 32 %, tandis que le pourcentage de femmes parmi les présidents de conseil d'administration s'élevait seulement à 22 %.

Les écarts de salaires et de pensions de retraite entre les hommes et les femmes représentent un problème persistant dans l'Union et sont clairement visibles dans divers secteurs économiques, y compris dans celui des médias, où l'écart des salaires est de 17 %.

Face à ce contexte, les députés ont appelé les États membres et les organisations des médias à soutenir et à élaborer **des mesures d'incitation, y compris des quotas**, pour une représentation équitable des femmes et des hommes aux postes décisionnels, et pour l'octroi d'une plus grande importance au suivi effectif de tels efforts dans les médias.

Les députés ont déploré l'indifférence généralisée face au harcèlement sexuel et d'autres types d'abus, particulièrement dans les jeux en ligne et les médias sociaux, et ont encouragé les entreprises des médias à créer des environnements sûrs réactifs à tout cas de harcèlement.

Les organisations de médias publiques et privées ont été enjointes à adopter des politiques internes notamment dans le domaine de l'égalité des chances et de la diversité comprenant des mesures pour lutter contre le harcèlement, des mécanismes de congé de maternité ou de congé parental, des systèmes de travail flexible favorisant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle permettant aux femmes et aux hommes de bénéficier du congé parental sur un pied d'égalité et encourageant les hommes à prendre leur congé de paternité.

Les femmes et le contenu médiatique : les députés ont appelé les États membres à favoriser les **contenus** sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias publics. Ils ont souligné que les contenus médiatiques qui ont un caractère violent ou sexiste ont des conséquences néfastes pour les femmes et leur participation à la société et peuvent causer un préjudice moral ou physique aux adolescents et aux jeunes.

Les parties prenantes et autorités concernées ont été priées de traiter le problème de la publicité qui encourage indirectement les troubles alimentaires tels que l'anorexie, ainsi qu'à adopter d'autres mesures à même de protéger les personnes particulièrement sensibles à ce type de contenus, comme les filles et les jeunes femmes.

Les députés ont recommandé d'accorder encore davantage d'importance dans les médias à des mesures douces telles que **des programmes ou des lignes directrices en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** et ont conseillé que ces protocoles établissent les normes en matière de représentation positive des femmes.

Les États membres doivent s'assurer que les médias, y compris les médias en ligne et les médias sociaux, ainsi que la publicité soient exempts de toute incitation à la violence ou à la haine dirigée contre une personne ou un groupe de personnes.

Les États membres et la Commission ont été invités à promouvoir l'autorégulation et la corégulation dans les médias au moyen de codes de conduite.

Exemples de bonnes pratiques : les députés ont encouragé les États membres à soutenir les campagnes telles que le répertoire Expertalia en Belgique, le prix du «petit cochon sexiste» en République tchèque et #TackaNej («non merci») en Suède, entre autres exemples et à mener périodiquement des **campagnes d'information et de sensibilisation** ayant pour objectif la détection des contenus discriminants fondés sur le genre dans les médias sociaux, et à présenter des rapports réguliers sur l'évolution de l'égalité des genres dans les médias.

La Commission a été appelée à allouer des **fonds spéciaux** aux sous-programmes axés sur la progression des femmes dans le secteur des médias et à créer un prix européen destiné aux étudiants dans le domaine des médias pour récompenser les travaux liés au thème de l'égalité des genres.

Les députés ont appelé :

- les États membres à appliquer pleinement la législation existante en matière d'égalité des genres, et à encourager les organismes réglementaires à prêter attention à la présence et à la progression des femmes ainsi qu'à la nécessité que les contenus médiatiques ne soient pas stéréotypés;
- la Commission à poursuivre les recherches sur la participation des femmes à des postes élevés dans les médias;
- la Commission et les États membres à mettre en œuvre des plans d'action destinés à garantir la participation des femmes à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de programmes tenant compte des questions d'égalité des sexes de manière efficace et efficiente au sein des médias;
- les États membres à mettre au point des programmes visant à améliorer les compétences des femmes dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques, qui constituent des domaines essentiels à toute carrière dans les médias plutôt axée sur des aspects techniques, tels que le son ou l'audiovisuel.